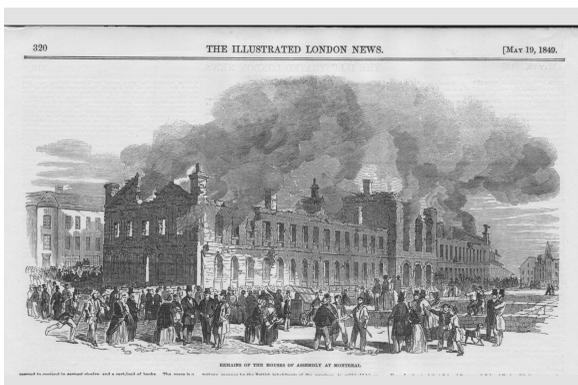


Estampe

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/estampe-2011-059/>

Collections / Vie démocratique et politique / estampe



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Gravure colorée illustrant l'incendie du Parlement le 25 avril 1849.

Numéro d'accession 2011.59

Date 1849

Médium et Support encre, papier

Dimensions 15,6 x 27,2 cm

Contexte historique

En décembre 1843, les parlementaires du Canada-Uni (aussi appelé province du Canada, il réunissait, de 1841 à 1867, le Québec et l'Ontario) officialisent le déménagement de la capitale de Kingston à Montréal.

Dès l'année suivante, le parlement s'installe au marché Sainte-Anne, qui est alors le plus grand bâtiment civique et le plus prestigieux de la ville. Le rez-de-chaussée est aménagé pour des bureaux alors que l'étage loge les salles de l'Assemblée législative et du Conseil législatif. L'immeuble compte également une buvette et deux bibliothèques.

En 1849, les parlementaires adoptent une loi visant à indemniser les victimes des rébellions de 1837-1838 au Bas-Canada (Québec), ce qui soulève l'ire des marchands britanniques et des torys anglophones, qui se rassemblent le soir du 25 avril au Champ-de-Mars. Une émeute éclate et certains émeutiers pénètrent à l'intérieur du parlement alors que d'autres incendient l'édifice, qui n'est plus que ruines et cendres quelques heures plus tard. Après le sinistre, Montréal perd définitivement son statut de capitale du Canada-Uni, dont elle aura bénéficié durant cinq courtes années.

Grâce aux campagnes de fouilles archéologiques qui y ont été menées par Pointe-à-Callière, les vestiges et artefacts du parlement de Montréal sont maintenant préservés et font l'objet de recherches afin de bonifier

nos connaissances de ce site patrimonial.

© Collection Pointe-à-Callière, 2011.059